N° 75F0002M au catalogue — N° 004
ISSN 1707-2867
ISBN 978-1-100-94711-2

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada

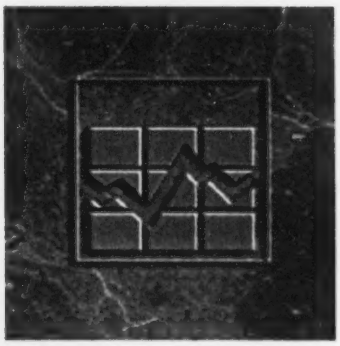

par Brian Murphy, Xuelin Zhang et Claude Dionne

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, 170 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-7355

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75F0002M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffi t de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2010

Nº 75F0002M au catalogue, nº 004

ISSN 1707-2867

ISBN 978-1-100-94711-2

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Résumé

Statistique Canada a introduit sa mesure de faible revenu (MFR) en 1991 en tant que complément de ses seuils de faible revenu (SFR). La MFR est un seuil exprimé en dollars qui délimite le faible revenu par rapport au revenu médian; différentes versions de cette mesure sont largement utilisées à l'échelle internationale. Au cours des 25 dernières années, on a noté un certain nombre de développements méthodologiques et conceptuels en matière de mesure du faible revenu. Il semble souhaitable de réviser la méthodologie canadienne de MFR pour établir une cohérence entre cette dernière et les normes et pratiques internationales.

Le présent document décrit trois modifications apportées à la méthodologie de MFR, que Statistique Canada prévoit de mettre en œuvre en 2010, notamment : remplacer la famille économique par le ménage, remplacer l'échelle d'équivalence actuelle de la MFR par la racine carrée de la taille du ménage et tenir compte de la taille des ménages pour déterminer les SFR. Ce document explique également la raison de chaque modification et démontre leur incidence future sur les statistiques du faible revenu, comparativement aux statistiques qui sont utilisées avec la méthodologie de MFR actuelle. Dans l'ensemble, les révisions n'ont pas de répercussions importantes sur les grandes tendances historiques des statistiques sur le faible revenu au Canada. Cependant, par rapport à la méthodologie de MFR actuelle, les procédures de MFR révisées fournissent une estimation de la fréquence du faible revenu chez certains groupes de personnes tels que les personnes non âgées hors famille.

Table des matières

1 Introduction 6

2 Les mesures de faible revenu et les modifications proposées 7
2.1 La méthodologie de MFR actuelle 7
2.2 Remplacement de la famille économique par le ménage 9
2.3 Adoption de l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée 14
2.4 Le facteur de pondération 18

3 Qu'advient-il des statistiques sur le revenu avec les trois modifications? 22
3.1 Taux de faible revenu globaux et au sein de groupes de personnes 22
3.2 Indices de gravité et d'écart de faible revenu obtenus avec les MFR existante et révisée 27

4 Résumé 29

Bibliographie 31

Annexe A : Glossaire 32

1 Introduction

À la suite d'une étude critique et de vastes consultations auprès des utilisateurs sur les seuils de faible revenu (SFR), Statistique Canada a introduit la mesure de faible revenu (MFR) en tant que seuil de faible revenu de rechange au début des années 1990.[1] La MFR est une mesure relative du faible revenu basé sur une répartition. Grâce à la MFR, on détermine l'état de faible revenu d'une personne comparativement aux revenus des autres personnes de la société, et non par rapport à un ensemble de besoins minimaux. Ainsi, les seuils de MFR ne dépendent pas d'aspects spécifiques liés aux préférences et aux coutumes des consommateurs d'un pays. Cette caractéristique fait de la MFR un indicateur adéquat pour les comparaisons internationales, et c'est la raison pour laquelle l'OCDE l'utilise pour comparer les faibles revenus de ses pays membres.[2]

La méthodologie générale de MFR a également été utilisée par plusieurs auteurs canadiens pour déterminer les seuils de faible revenu et étudier les problèmes liés au faible revenu et à la pauvreté au Canada, d'un point de vue national et international. Par exemple, Osberg et Xu (1999), ont comparé les faibles revenus entre les provinces canadiennes ainsi qu'entre ces dernières et trois pays (Belgique, États-Unis et Suède). Plus récemment, Veall (2008) a analysé, sur une période de trente ans, les taux de faible revenu parmi les personnes âgées au Canada, en Australie, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Enfin, la province de l'Ontario a adopté, en 2009, la MFR en tant qu'indicateur de progrès de sa stratégie d'atténuation de la pauvreté.

Le moment semble venu de mener une révision méthodologique de la MFR afin de la préserver et de bien tirer parti de son efficacité. Premièrement, rappelons qu'à la création de cette méthodologie canadienne, certains de ses aspects différaient de ceux qui étaient utilisés par d'autres pays et par les organisations internationales. Par exemple, la famille économique est l'unité de dénombrement pour la MFR au Canada, tandis qu'à l'échelle internationale, on utilise comme unité de base le ménage, dans lequel les membres regroupent leurs ressources.

Le deuxième point tout aussi important, voire plus, est que les pratiques internationales, comme l'échelle d'équivalence adoptée pour tenir compte des économies d'échelle liées à la consommation, ont évolué au fil des années, alors que la méthodologie de MFR demeure inchangée. En outre, l'une des nouvelles normes reconnaît que l'utilisation de diverses mesures du faible revenu permet de mieux décrire les aspects du phénomène complexe de la pauvreté qu'un seuil unique. Par exemple, la Grande-Bretagne a officiellement adopté trois différents seuils de faible revenu, et la province de l'Ontario a établi deux seuils de MFR ainsi qu'une série d'autres indicateurs. La MFR actuelle pourrait donc être consolidée afin de faciliter les comparaisons internationales et de fournir une mesure relative du faible revenu dans le contexte d'autres seuils de faible revenu au Canada.

1. Pour de plus amples détails, voir Wolfson et al. (1989).
2. Consulter la publication la plus récente (OCDE, 2008) sur le site Web de l'OCDE.

Le présent document propose trois modifications à la méthodologie de MFR existante. Présentement, la MFR considère la famille économique comme l'unité de dénombrement, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle en termes de consommation. En prenant exemple sur les pratiques de l'OCDE et LIS, la première modification consisterait à remplacer la famille économique par le ménage en tant qu'unité de dénombrement. Comme deuxième modification, nous proposons de remplacer l'échelle d'équivalence propre à la méthodologie canadienne de MFR par la racine carrée de la taille du ménage, qui est plus largement utilisée, afin de tenir compte des économies d'échelle en termes de consommation. Enfin, nous proposons de modifier la méthode par laquelle les seuils de faible revenu sont estimés. Avec la méthodologie actuelle, les familles économiques sont classées selon leur revenu ajusté et la taille de la famille; et la moitié du revenu médian estimé pour cette répartition est définie comme seuil de faible revenu standard (pour un adulte célibataire). À cet égard, notre proposition est de classer les personnes plutôt que les familles économiques, de sorte à déterminer le revenu médian et, ainsi, le seuil de faible revenu.

La présente étude rend compte des répercussions de chacune des trois modifications ainsi que de leur incidence conjointe sur les statistiques du faible revenu des trente dernières années. Nous avons constaté que les deux premières modifications ont un impact mineur sur les statistiques du faible revenu au Canada. Cependant, la troisième modification a un impact significatif. Par exemple, les taux globaux de faible revenu obtenus avec les MFR existantes et les MFRs proposées commencent à afficher un écart à partir du milieu des années 1980; en effet, avec la MFR révisée, ces taux sont systématiquement supérieurs aux taux calculés avec la MFR existante.

Le présent document commence par une analyse de la méthodologie de MFR actuelle, puis traite des trois modifications. Il décrit ensuite l'impact de chaque modification sur la fréquence du faible revenu et examine leur incidence conjointe, puis se termine par un résumé.

2 Les mesures de faible revenu et les modifications proposées

2.1 La méthodologie de MFR actuelle

Actuellement, Statistique Canada produit trois types de seuils de faible revenu, notamment : le seuil de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC). Ces mesures aident les décideurs et les analystes à examiner le faible revenu sous plusieurs angles.[3] Depuis 1991, des seuils de MFR ont été définis pour trois concepts de revenu, à savoir le revenu du

3. Il est important de garder à l'esprit que l'utilisation des trois seuils de faible revenu permet d'avoir une idée plus complète du faible revenu mais; ce dernier ne représentant, en effet, qu'un des aspects du bien-être économique et de la pauvreté.

marché, le revenu avant impôt et le revenu après impôt.[4] Quel que soit le concept de revenu, le calcul implique les étapes suivantes :

- Pour chaque famille économique, calculer la « taille équivalente » en utilisant les données sur sa taille et sa composition ainsi que l'échelle d'équivalence.
- Diviser le revenu total d'une famille par sa taille équivalente pour obtenir son « revenu équivalent ».
- Classer toutes les familles économiques selon leur revenu équivalent pour obtenir la valeur médiane des revenus équivalents pour toutes les familles au sein de la population.
- Diviser la médiane par 2 pour obtenir le « seuil de MFR standard », qui équivaut au seuil de MFR pour une personne.
- Pour les familles composées de deux membres ou plus, multiplier le seuil de MFR standard par les tailles équivalentes de ces familles pour obtenir leur seuil MFR.

Les échelles d'équivalence sont utilisées afin de prendre en compte les économies d'échelles relatives à la consommation des différentes tailles et compositions de famille. Une famille de deux membres nécessite un plus gros revenu qu'une famille d'une personne, mais ce revenu ne doit pas forcément être deux plus fois plus élevé pour maintenir le même niveau de vie. Par conséquent, si une famille composée d'un membre a besoin d'une unité de revenu, la famille de deux membres en nécessite plus d'une, mais moins de deux. Le système d'échelle d'équivalence selon la MFR attribue 1 unité de revenu à une famille composée d'un membre, 1,4 unité de revenu à une famille de deux membres (deux adultes ou un adulte et un enfant âgé de moins de 16 ans), 1,7 unité à une famille de trois membres composée de deux adultes et d'un enfant, etc.[5]

Le tableau 1 contient les seuils de MFR après impôt pour l'année 2006.[6] En utilisant des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), la valeur médiane estimée du revenu après impôt ajusté est de 30 358 $. Par conséquent, le seuil de MFR standard est 30 358 ÷ 2 = 15 179 $. Le seuil de MFR pour une famille composée d'un membre est simplement égal au seuil standard, étant donné que sa taille équivalente est 1 unité. Pour une famille de deux membres, puisque son échelle d'équivalence est de 1,4, son seuil de MFR sera de 15 179 $ x 1,4 = 21 251 $.

4. Le revenu du marché est défini comme la somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome), du revenu de placements, du revenu de retraite et d'autres revenus tels qu'une pension alimentaire, une indemnité de départ, une bourse d'études, des paiements forfaitaires de pension, des régimes de retraite à participation différée aux bénéfices reçus au moment du retrait du régime ainsi que des prestations supplémentaires de chômage. Le revenu avant impôt, également appelé revenu total, est la somme du revenu du marché et des transferts gouvernementaux, alors que le revenu après impôt représente le revenu total moins les impôts provincial et fédéral sur le revenu.
5. Ce sujet est détaillé plus loin dans le document.
6. Étant donné que ce document ne vise pas à présenter les plus récentes statistiques sur le faible revenu à l'aide de la MFR, le lecteur y notera un certain nombre d'années de référence.

Tableau 1 Seuils de MFR après impôt pour l'année 2006

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
	dollars					
1 adulte	15 179	21 251	25 804	30 358	34 912	39 465
2 adultes	21 251	25 804	30 358	34 912	39 465	44 019
3 adultes	27 322	31 876	36 430	40 983	45 537	50 091
4 adultes	33 394	37 948	42 501	47 055	51 609	56 162
5 adultes	39 465	44 019	48 573	53 127	57 680	62 234

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (2006); calculs des auteurs.

2.2 Remplacement de la famille économique par le ménage

Le présent document propose trois modifications à la méthodologie de MFR existante. La première consiste à remplacer la famille économique par le ménage en tant qu'unité de compte de base, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle en termes de consommation.

Comme il est décrit dans la section précédente, la méthodologie de MFR actuelle utilise la famille économique comme unité de base. La famille économique est définie par deux critères : (1) un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et (2) apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. La vaste majorité des Canadiens vivent dans un ménage ne comportant qu'une famille économique. En 2007, 94,9 % des Canadiens vivaient dans un ménage composé d'une seule famille économique, alors que 5,1 % partageaient un logement avec une autre famille économique. Ainsi, seulement 2,5 % de la population vivait dans des familles économiques secondaires au sein d'un ménage. Cette situation est demeurée relativement stable au cours des trente dernières années.

L'hypothèse implicite qui sous-tend la méthodologie de MFR est que les économies d'échelle pour chaque personne sont générées à l'intérieur de la famille économique uniquement. Cette hypothèse peut sembler raisonnable, car, comme mentionné précédemment, la vaste majorité des Canadiens vivent exclusivement avec des personnes apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Néanmoins, nous proposons de remplacer la famille économique par le ménage en nous basant sur deux considérations.

Premièrement, la famille économique n'est pas la seule unité dans laquelle les membres partagent des ressources et tirent parti des économies d'échelle relatives à la consommation. Dans certains cas, des membres de différentes familles économiques vivant dans le même logement achètent tour à tour certains produits ou services aux fins de consommation par le ménage. Ainsi, ces familles économiques peuvent économiser sur leurs dépenses liées au logement et aux services publics, comme les intérêts hypothécaires, les frais de chauffage, de climatisation et d'éclairage, etc. Ce fait est particulièrement important étant donné que les coûts de logement représentent une

grande part de la consommation des familles à faible revenu. Par exemple, deux couples, chacun étant une famille économique indépendante, peuvent choisir de vivre dans un appartement de deux chambres à coucher, en partageant des espaces communs ainsi que des appareils ménagers. En partageant des espaces communs, ces couples nécessiteront moins de revenus que s'ils vivaient dans deux appartements individuels d'une chambre à coucher. Avec la méthodologie de MFR existante, les économies mentionnées ci-dessus sont exclues. À l'inverse, elles seront prises en compte avec la modification proposée.

Lors de la mesure du faible revenu, il est important de tenir compte des économies d'échelle puisque la situation des particuliers dans le ménage est probablement liée à leur revenu. On peut raisonnablement supposer que la vie privée est un bien normal. Et comme tout bien normal, la vie privée est nettement influencée par le revenu. Ainsi, une augmentation de revenu dans une famille économique réduira sa tendance à partager un logement avec d'autres familles ou personnes, et une baisse du revenu aura l'effet contraire. Par conséquent, les familles ou personnes à faible revenu sont les plus susceptibles de « renoncer » à leur vie privée pour maintenir leur niveau de vie. La méthodologie de MFR actuelle ne tient pas compte des économies mentionnées précédemment et peut donc surestimer la fréquence du faible revenu.

Case 1. Comment Statistique Canada définit-il la famille économique?

La famille économique désigne un groupe de deux personnes ou plus qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. Une personne vivant seule est également considérée comme une famille économique à des fins statistiques.

Le concept de famille économique utilisé par Statistique Canada est compatible avec la définition de la « famille à l'intérieur du ménage » présentée dans le document des Nations Unies intitulé *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* (Nations Unies, 1998), qui définit « la famille à l'intérieur du ménage » comme étant « composée des membres du ménage qui sont apparentés, à un degré déterminé, par le sang, l'adoption ou le mariage ».

Le deuxième point tout aussi important, voire plus, est que le ménage est la norme internationale utilisée dans des enquêtes statistiques comparatives sur les revenus et le bien-être, alors que le concept de famille économique est rarement utilisé par d'autres pays.[7] En effet, bien que le document des Nations Unies *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* (1998) définisse la famille comme étant « composée des membres du ménage qui sont apparentés, à un degré déterminé, par le sang, l'adoption ou le mariage », il précise : « le degré de parenté choisi pour délimiter la famille ainsi définie dépend de l'utilisation que l'on compte faire des données recueillies, et il n'est donc pas possible d'en donner de définition applicable

7. Le Canada et les États-Unis utilisent des concepts de famille économique similaires pour l'analyse du faible revenu; cependant, le terme consacré aux États-Unis est « famille de recensement ».

à l'échelle mondiale ». De même, dans le *Rapport final et recommandations* (2001) du groupe de Canberra, le groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages considère le ménage comme l'unité d'analyse préférée pour la répartition du revenu, et cette préférence est en grande partie attribuable au lien entre les ménages et les microdonnées (enquêtes) et données agrégées (Système de comptabilité nationale) utilisées. Ainsi, l'utilisation du ménage comme unité d'analyse garantit une comparabilité internationale maximale par rapport à la famille économique.[8]

Case 2. Comment Statistique Canada définit-il le logement et le ménage?

Un logement est défini comme un ensemble de pièces d'habitation. On reconnaît deux genres de logements, soit les logements collectifs et les logements privés. Les premiers sont des logements de nature institutionnelle, communautaire ou commerciale. Les autres désignent un ensemble séparé de pièces d'habitation possédant une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble.

Le terme ménage s'applique à un ensemble de pièces d'habitation dans lesquelles une personne ou un groupe de personnes vivent (ou pourraient vivre). Un ménage est généralement défini comme une personne ou un groupe de personnes qui habitent ensemble ou qui occupent le même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Le logement peut être un logement collectif ou un logement privé. Un ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule.

L'une des caractéristiques intéressantes de la modification est qu'elle accentue la différence conceptuelle avec les deux autres seuils de faible revenu produits par Statistique Canada. Toutefois, cette différence ne signifie pas que nous ne pouvons pas comparer les statistiques sur le faible revenu produites selon différents seuils. En fait, les trois seuils de faible revenu mesurent le même phénomène du bien-être économique en s'appuyant sur diverses hypothèses et perspectives. Par ailleurs, ils reposent tous sur des choix arbitraires et des hypothèses implicites, et les niveaux de faible revenu sous différents seuils de faible revenu ne sont donc pas directement comparables avec ou sans la modification. Les trois seuils de faible revenu ont été définis afin d'être mutuellement complémentaires. En offrant la possibilité de prendre en compte les économies d'échelle qui ne sont pas mesurées par les autres seuils, la MFR constitue un meilleur complément du seuil de faible revenu (SFR) et de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC).

8. Selon le groupe de Canberra (2001), les définitions de ménage utilisées dans les divers pays diffèrent uniquement dans le fait que, dans certains pays, elles incluent le critère définitionnel de « prendre ses repas ensemble ».

Grâce à la modification proposée, une personne sera définie comme ayant un faible revenu si le ménage dans son ensemble a un faible revenu, ce qui générera des statistiques différentes. Avec la méthodologie existante, les économies d'échelle liées à la consommation ne sont sans doute pas totalement prises en compte en termes de coûts de logement. Par conséquent, on peut relever un biais à la hausse dans les statistiques sur le faible revenu. Paradoxalement, sachant que les familles économiques ne partagent pas tout dans un ménage, la MFR révisée peut exagérer les économies d'échelle. Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, les statistiques sur le faible revenu produites avec la modification peuvent afficher un biais à la baisse par rapport à la MFR existante. Sur le plan empirique, il est donc difficile de dire quel facteur est dominant; le biais à la hausse obtenu avec la méthode existante ou le biais à la baisse généré avec la nouvelle méthode.

On ne s'attend pas à ce que la modification ait une incidence substantielle sur les statistiques du faible revenu puisque, comme relevé précédemment, le nombre de ménages comportant plusieurs familles n'est pas important et est demeuré relativement stable au cours des trente dernières années. Néanmoins, il semble que les personnes qui ont choisi de vivre dans un ménage comportant plusieurs familles économiques répondent, en fait, aux critères caractérisant un ménage, notamment à l'égard de la répartition du revenu. Comme le montre la figure 1, les personnes vivant au sein d'un ménage qui comporte plusieurs familles économiques ont une répartition du revenu (de famille économique) très similaire à celle de personnes seules vivant dans un ménage ne comprenant qu'une famille économique. Cependant, la répartition du revenu des ménages est très semblable à celle des ménages composés d'une famille économique de deux personnes ou plus.

Figure 1 Répartition du revenu par le type de ménage

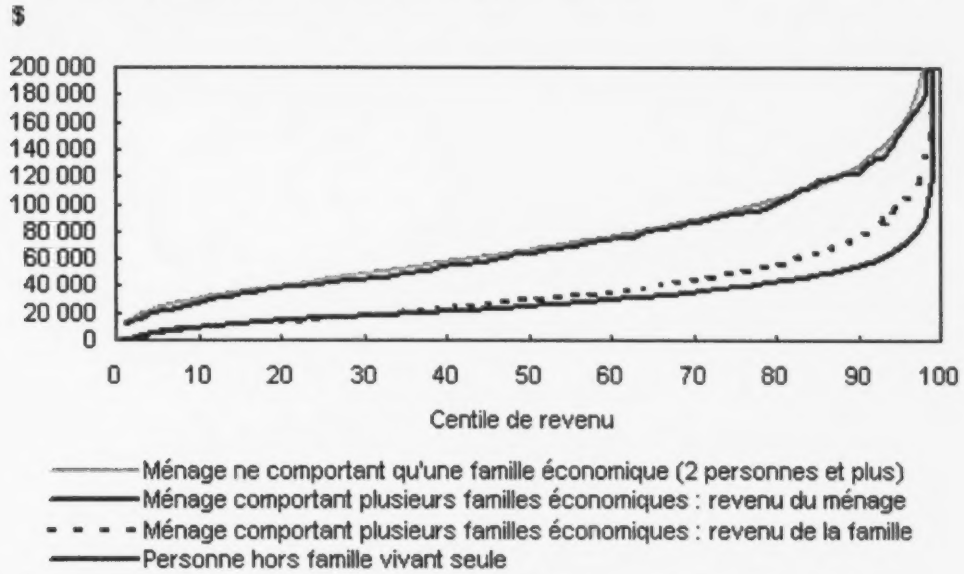

Source : Totalisations spéciales de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 2007

Un autre point important est le fait que la grande majorité des ménages comportant plusieurs familles économiques sont de taille relativement petite, ce qui laisse supposer un choix conscient de former un nouveau ménage: Environ 44 % des personnes vivent dans une famille économique au sein d'un ménage de deux personnes, et 32 % dans un ménage de trois personnes. Cela signifie que dans les trois quarts des cas, deux personnes seules choisissent de vivre ensemble ou une personne seule vit avec une famille économique de deux personnes.

La figure 2 présente les taux de faible revenu mesurés au niveau des personnes avec la méthodologie de MFR existante ainsi que les taux calculés en adoptant le ménage comme unité de compte de base, avec l'échelle d'équivalence et le système de pondération actuels. Cette modification réduit légèrement les taux de faible de revenu estimés, mais ne laisse paraître aucun changement de la tendance du faible revenu.

Figure 2 Taux de faible revenu lorsque la famille économique est remplacée par le ménage

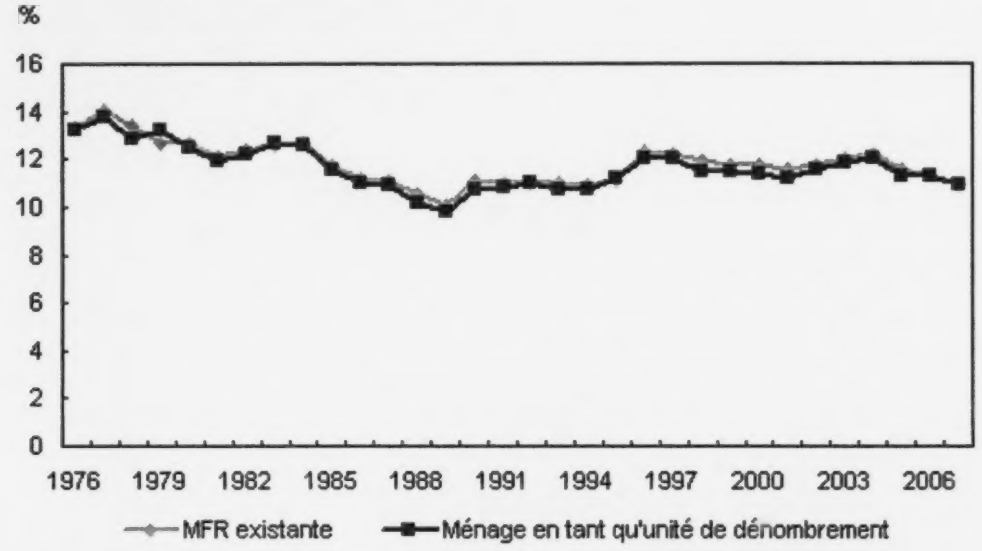

Source: Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

2.3 Adoption de l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée

L'une des composantes clés de la méthodologie de MFR est le choix de l'échelle d'équivalence.[9] Essentiellement, l'échelle d'équivalence évalue la mesure dans laquelle la consommation d'une personne doit être modifiée lorsque sa situation au sein de la famille change, afin de maintenir son niveau de bien-être. Par exemple, une femme qui vit seule et consomme un panier de produits et de services pour un prix donné atteint un certain niveau d'utilité. Le problème que pose la détermination de son échelle d'équivalence est de savoir combien d'argent cette femme économiserait si elle vivait avec une autre personne, tout en maintenant le même niveau d'utilité. Étant donné qu'une personne ne peut vivre seule et avec une autre personne en même temps, il est généralement impossible de définir l'échelle d'équivalence de façon individuelle.

Néanmoins, le regroupement et le partage des ressources ont lieu dans une famille économique ou un ménage, et des économies d'échelle relatives à la consommation commune existent. Par exemple, deux familles, chacune composée de deux personnes, décident de former une nouvelle famille de quatre; les membres n'auront donc pas besoin d'autant de voitures, de cuisinières et de réfrigérateurs qu'auparavant pour maintenir le même niveau de satisfaction. Ils pourront également profiter des prix de gros et des escomptes de volume. En pratique, l'échelle d'équivalence est utilisée principalement pour tenir compte des économies accumulées sur les dépenses de

9. Voir Nelson (1993), qui traite de l'histoire conceptuelle des échelles d'équivalence.

consommation des personnes vivant ensemble. Cependant, le problème est qu'il n'y a pas d'accord unanime sur le degré et l'ampleur des économies; c'est la raison pour laquelle diverses échelles d'équivalence sont proposées et utilisées.

Les échelles d'équivalence pour la MFR ont été choisies en tant que point médian approximatif de plusieurs échelles représentées dans différentes séries de SFR et d'échelles administratives et législatives utilisées dans les guides budgétaires municipaux et aux niveaux provinciaux d'assistance sociale. Comme le montre le tableau 2, ces échelles d'équivalence sont une combinaison de l'ancienne échelle de l'OCDE (également appelée échelle d'Oxford) et de l'échelle établie par Poulin (1988) à partir des enquêtes sur la satisfaction à l'égard du revenu. Ces échelles ont été utilisées par Statistique Canada pour produire les seuils de MFR depuis 1991 ainsi que les versions étendues aux années précédentes. Les échelles d'équivalence de la MFR sont également prises en compte dans le seuil de la MPC.[10]

Tableau 2 Les échelles d'équivalence de la mesure de faible revenu se situent au milieu

	Ancienne échelle de l'OCDE	Échelle de la mesure de faible revenu	Échelle de Poulin
Premier adulte	1	1	1
Adulte supplémentaire	0,7	0,4	0,2
Enfant	0,5	0,3/0,4 [1]	0,2

1. Lorsqu'il n'y a qu'un seul adulte dans une famille, la MFR attribue la valeur de 0,4 au premier enfant

Il est important de noter que toutes les échelles d'équivalence sont soumises à des hypothèses et à des choix arbitraires, comme il décrit en détail par Jäntti et Danziger (2008, p. 319), selon lesquels « il n'existe pas de méthode optimale pour calculer une échelle d'équivalence. Ils précisent que sans hypothèses supplémentaires, il n'est pas possible de sélectionner les critères de base pour choisir une échelle d'équivalence, à plus forte raison la bonne échelle d'équivalence, parmi la multitude d'échelles suggérées ». Cependant, le choix des échelles d'équivalence évolue au fil des années. Ce fait est particulièrement notable au sein de l'OCDE. L'« ancienne échelle » de l'OCDE présentée au tableau 2 était largement utilisée dans les années 1980. Au début des années 1990, une « échelle modifiée » de l'OCDE fut adoptée par l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Cette échelle modifiée attribue les valeurs de 1,0 au chef du ménage, de 0,5 à chaque adulte supplémentaire et de 0,2 à chaque enfant. Plus récemment, l'OCDE a commencé à utiliser couramment, dans ses publications sur la

10. Avec la méthodologie de la MPC, les seuils de faible revenu sont estimés pour la famille standard, c'est-à-dire composée de deux adultes et de deux enfants, dans les 48 régions. Les seuils pour les autres types de famille sont calculés en multipliant le seuil de la famille standard dans la région par les échelles d'équivalence de la MFR de ces familles.

pauvreté et les inégalités, la racine carrée de la taille du ménage pour rajuster le revenu du ménage.[11]

Nous proposons d'adopter l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée pour rajuster le revenu du ménage. Cette méthode est simple et en harmonie avec les pratiques internationales. Sa simplicité repose, entre autres, sur le fait qu'elle est monotone relativement à la taille de la famille ou du ménage, tandis que les autres échelles ne le sont pas.

Figure 3 Facteur d'équivalence moyen pour le énième membre de la famille selon diverses échelles d'équivalence

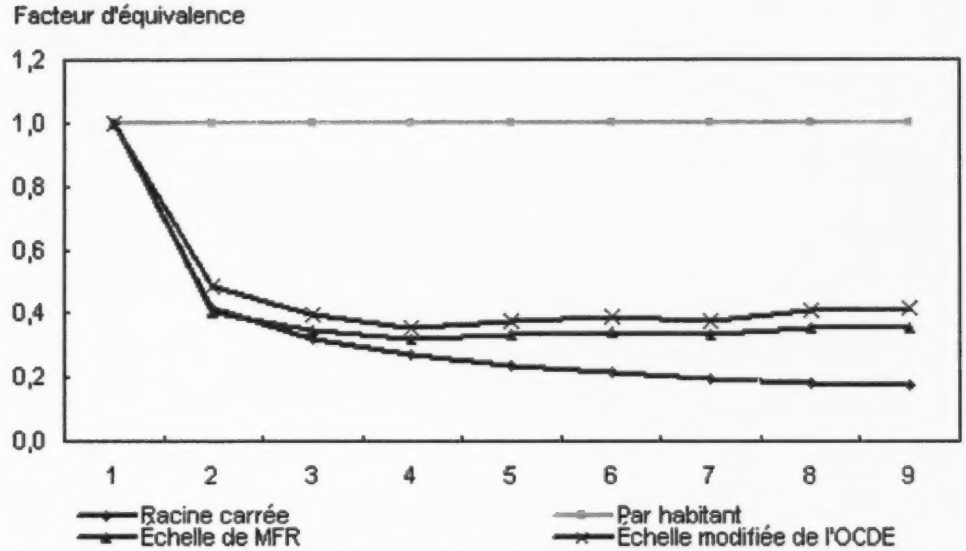

Source : Totalisations spéciales tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 2004.

La figure 3 présente le facteur d'équivalence moyen pour chaque membre supplémentaire de la famille. Avec l'échelle de MFR et l'échelle fondée sur la racine carrée, le deuxième membre de la famille est toujours associé à la valeur de 0,4. Cependant, la racine carrée affiche des facteurs en baisse pour chaque membre suivant, contrairement à l'échelle de MFR qui se stabilise après le troisième membre.[12] Par ailleurs, avec l'échelle de la racine carrée, il ne suffit que de tenir compte du nombre de personnes dans la famille, tandis qu'avec l'échelle de MFR, on doit considérer l'âge des membres de la famille et si la famille est monoparentale ou non.

Cette méthode simple favorise la transparence et la possibilité d'interprétation des résultats. Lors de la comparaison de pays, on doit s'interroger sur la mesure dans

11. OCDE (2008)
12. L'échelle de MFR se situe quelque part entre 0,3 (enfant) et 0,4 (adulte), ce qui reflète les proportions différentes d'adultes et d'enfants pour une taille de famille spécifique dans la population.

laquelle des compositions de famille différentes peuvent influer sur le taux de faible revenu, étant donné que les membres sont traités comme des personnes individuelles.

Des recherches empiriques récentes semblent indiquer que la racine carrée de la taille du ménage est une bonne approximation des vraies économies d'échelle.[13] Avec cette modification, nous nous attendons à ce que le taux de faible revenu soit inférieur à celui qui est calculé avec l'échelle d'équivalence existante, puisque la nouvelle échelle permet d'économiser davantage comme le montre la figure 3. Rappelons toutefois; que nous ne prévoyons pas que cette modification ait des répercussions importantes sur les statistiques du faible revenu, car la nouvelle méthode ne diffère sensiblement de la méthode existante que si la taille de la famille ou du ménage est importante.

Tableau 3 : Exemples des échelles d'équivalences actuelles et proposées

	Échelles actuelles	Échelles proposées
	%	
Personne seule		
sans enfant	1,0	1,0
avec 1 enfant	1,4	1,4
avec 2 enfants	1,7	1,7
avec 3 enfants	2,0	2,0
Deux adultes		
sans enfant	1,4	1,4
avec 1 enfant	1,7	1,7
avec 2 enfants	2,0	2,0
avec 3 enfants	2,3	2,2
Trois adultes		
sans enfant	1,8	1,7
avec 1 enfant	2,1	2,0
avec 2 enfants	2,4	2,2
avec 3 enfants	2,7	2,4

Comme le démontre le tableau 3, lorsqu'une famille ou un ménage est composé de quatre personnes ou moins, les deux échelles d'équivalence sont pratiquement identiques. En effet, les statistiques sur le faible revenu observées avec la nouvelle échelle d'équivalence correspondent aux prévisions. La figure 4 présente les taux de faible revenu avec la méthodologie de MFR actuelle, sauf que l'échelle d'équivalence a été remplacée par la racine carrée de la taille de la famille. Cette modification réduit légèrement les taux de faible de revenu, mais ne révèle aucune différence importante. En outre, les tendances du faible revenu restent les mêmes avec les deux méthodes.

13. Voir l'exemple dans Fleurbaey et Gaulier (2007).

Figure 4 Taux de faible revenu avec différentes échelles d'équivalence

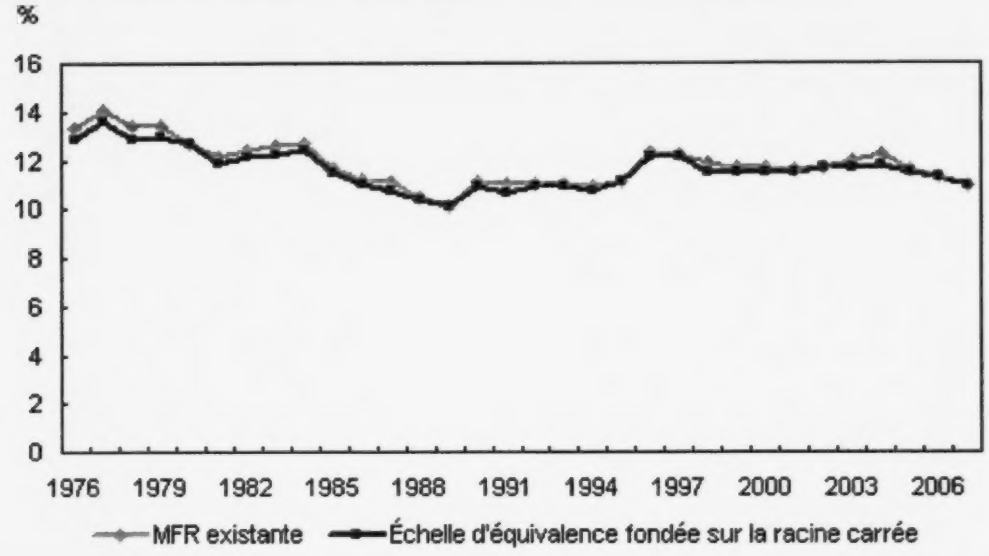

Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

2.4 Le facteur de pondération

Le bien-être économique des personnes constitue la préoccupation majeure des décideurs et chercheurs qui s'intéressent à l'économie de bien-être. Par exemple, Statistique Canada produit régulièrement des statistiques sur le nombre de personnes âgées ou d'enfants à faible revenu, à la suite de quoi ces personnes reçoivent des paiements de soutien du revenu de la part du gouvernement. Cependant, comme souligné précédemment, le plus important déterminant du bien-être économique d'une personne est le revenu de la famille ou du ménage dans lequel elle vit.

On doit donc décider de calculer le revenu médian en se basant sur les ménages, les familles économiques ou les personnes. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, la méthodologie de MFR actuelle classe les familles économiques et concorde largement avec le SFR à cet égard.[14] Toutefois, la norme internationale exige de suivre la deuxième approche. Par exemple, le guide du groupe de Canberra recommande les étapes suivantes pour définir un seuil :

> « Une fois que les ajustements des échelles d'équivalence ont été appliqués au ménage de sorte que le revenu de ce dernier ne reflète plus directement sa taille, le revenu pondéré du ménage peut être multiplié par le nombre de personnes dans chaque unité pour obtenir le revenu pondéré par personne. En appliquant ces revenus pondérés par personne au revenu équivalisé du ménage, on peut alors faire

14. Wolfson et Evans (1989) soulignent le fait que le SFR est basé sur une analyse des ménages tirée de l'Enquête sur les dépenses des familles, tandis que les seuils sont appliqués aux familles économiques.

> des estimations de la répartition du revenu entre tous les personnes. Ainsi, une unité de six personnes est comptée comme valant six fois plus qu'une unité d'une personne » (Canberra, 2001, P41).[15]

Le revenu pondéré par personne produit une estimation de la répartition générale du revenu parmi les personnes dans la population, en supposant que tous les revenus du ménage ou de la famille sont regroupés. Cette procédure est particulièrement appropriée pour les comparaisons de populations selon une période ou une région dans laquelle on note de grandes différences entre les tailles de famille ou un lien entre la taille de la famille et le revenu. La répartition individuelle reflète l'hypothèse selon laquelle le revenu du ménage ou de la famille est partagé de façon égale entre tous les membres, mais elle n'indique pas de perception directe d'un revenu par chaque membre. Du fait que de nombreux membres de ménage ne perçoivent pas de revenu (p. ex. les enfants plus jeunes), il est difficile de rejeter cette hypothèse sur le plan pratique, en attendant les avancées de l'étude dans ce domaine.[16]

Les deux approches généreraient des statistiques sur le faible revenu différentes, si la famille ou le ménage était corrélé au revenu. À titre d'exemple, prenons une population composée de 11 familles et de 36 personnes. Ces familles comportent le nombre de personnes suivant, respectivement : 1, 2, 2, 2, 3, 3, 4, 4, 4, 5 et 6.

Supposons que leurs revenus ajustés sont, respectivement :

{15 000 $; 20 000 $; 30 000 $; 40 000 $; 45 000 $; 50 000 $; 60 000 $; 65 000 $; 70 000 $; 80 000 $; 85 000 $}

Si nous classons les familles selon leur revenu ajusté, le revenu médian estimé est de 50 000 $, la moitié étant 25 000 $. Dans un tel cas, 2 des 11 familles ont un faible revenu. Étant donné qu'il n'y a que 3 personnes de ces familles à faible revenu, le taux de faible revenu mesuré au niveau individuel est de 8,3 % dans cette population. Par ailleurs, si nous classons les personnes comme le suggère le groupe de Canberra, le revenu médian estimé est de 65 000 $, donnant ainsi un seuil de faible revenu de 32 500 $. Dans ce scénario, 5 personnes de 3 familles auraient un faible revenu, ce qui équivaut à un taux de faible revenu de 13,9 % au niveau individuel.

De façon plus générale, si les familles ou les ménages à l'extrémité gauche de la répartition du revenu sont de taille importante et que les familles ou ménages à l'extrémité droite de la répartition du revenu sont petites, la médiane de la répartition basée sur le revenu pondéré par personne sera inférieure à la médiane de répartition basée sur le revenu pondéré de la famille ou du ménage. En revanche, si les familles ou ménages à l'extrémité droite de la répartition du revenu sont de taille importante, la médiane basée sur le revenu pondéré par personne sera supérieure à la médiane basée sur le revenu pondéré de la famille ou du ménage. À la figure 5, qui présente le dernier

15. Ce point est également souligné dans le contexte canadien par Skuterund, Frenette et Poon (2004).
16. Il existe des études empiriques intéressantes sur la répartition intra-ménage de la consommation, cependant, ces travaux ne sont suffisamment avancés pour fournir une base solide pour des solutions de rechange à l'hypothèse d'une répartition égale.

cas, la médiane pondérée du revenu par personne est égale à 33 311 $, tandis que la médiane pondérée du revenu familial équivaut à 31 363 $.

Figure 5 Répartitions cumulées des revenus avec différents systèmes de pondération

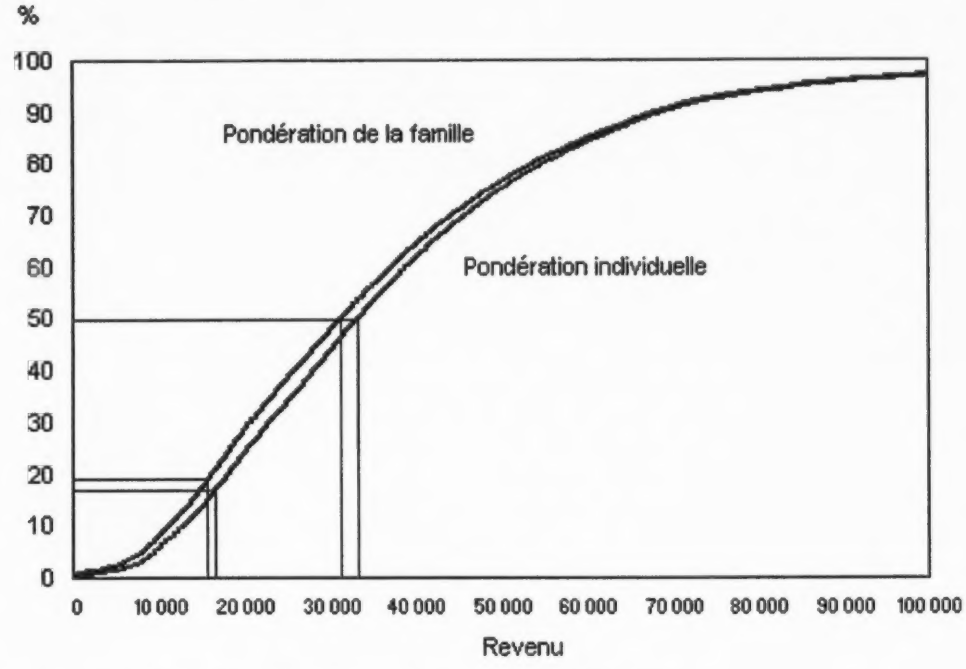

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 2003.

Notez que l'axe vertical dans la figure 5 indique la proportion des familles à faible revenu (seuil du revenu pondéré des familles) et la proportion des personnes à faible revenu basée sur le revenu de leur famille économique (seuil du revenu pondéré par personne). Ces deux indicateurs prennent en compte le revenu de la famille économique. Le taux de faible revenu de 18,8 % au niveau de la famille économique est supérieur au taux obtenu au niveau individuel. Le niveau inférieur de ce dernier est dû au fait que les familles à faible revenu sont plus petites que les familles n'ayant pas un faible revenu. En effet, l'exemple de la figure 4 suppose un taux de faible revenu de 16,8 %.

Lorsque nous comparons l'incidence de la pondération révisée sur les taux de faible revenu au fil des années, comme le montre la figure 6, on fait immédiatement deux constats. D'une part, les tendances générales de faible revenu au cours des trente dernières années sont presque identiques, quel que soit le système de pondération. D'autre part, les taux de faible revenu estimés avec les deux systèmes de pondération étaient similaires dans les années 1970 mais ils ont commencé à afficher un écart dans les années 1980; les taux de faible revenu obtenus avec le nouveau système de pondération dépassant progressivement les taux calculés avec le système de pondération existant. Au milieu des années 1980, ces écarts étaient généralement inférieurs à un

point de pourcentage, mais, en 2007, ils sont passés à environ deux points de pourcentage.

Figure 6 Incidence du système de pondération du revenu par personne sur le taux de faible revenu

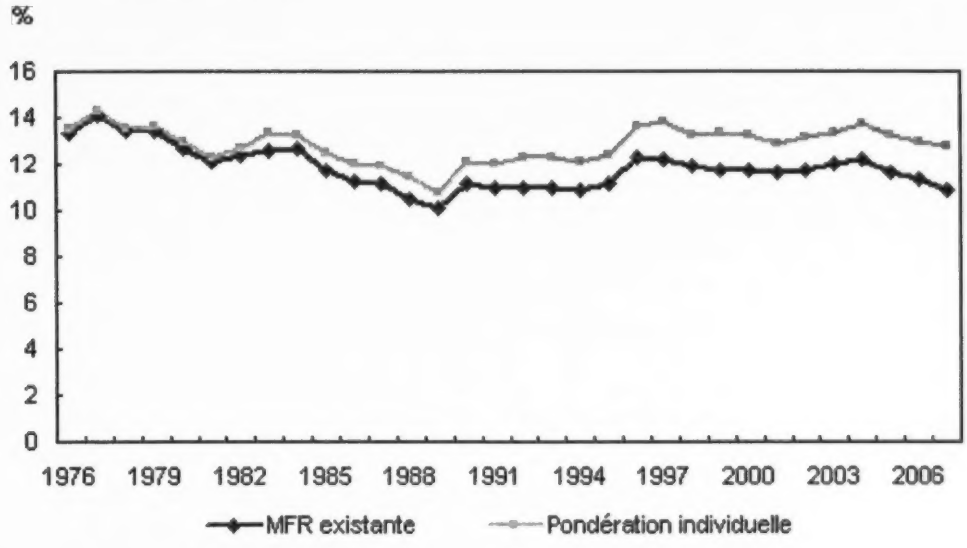

Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

Étant donné que le résultat présenté dans la figure ci-dessus n'est attribuable qu'au facteur de pondération, une explication plausible est que les tailles relatives des familles à revenu faible et élevé ont évolué au fil des années. Il s'avère que c'est bien ce qui a eu lieu au cours des trente dernières années. La figure 7 montre qu'au milieu des années 1970, il n'y avait pas de lien bien défini entre le revenu et la taille de la famille. Un lien positif s'avérait peu crédible, car les familles du quartile supérieur étaient typiquement de la taille moyenne la plus petite. De même, un lien négatif était improbable, car, en moyenne, les familles du deuxième et du troisième quartile étaient plus petites que les familles des quartiles inférieurs. Cependant, à partir du milieu des années 1980, on a noté l'établissement d'un lien positif entre la taille de la famille et le revenu. Ainsi, d'après le simple modèle que nous avons décrit au début de cette section, lorsque la taille de la famille et le revenu sont corrélés positivement, la médiane basée sur le classement des personnes sera supérieure à celle qui est basée sur la famille, et on obtiendra un seuil de faible revenu standard plus élevé.

Figure 7 Tailles des familles économiques par quartile de revenu

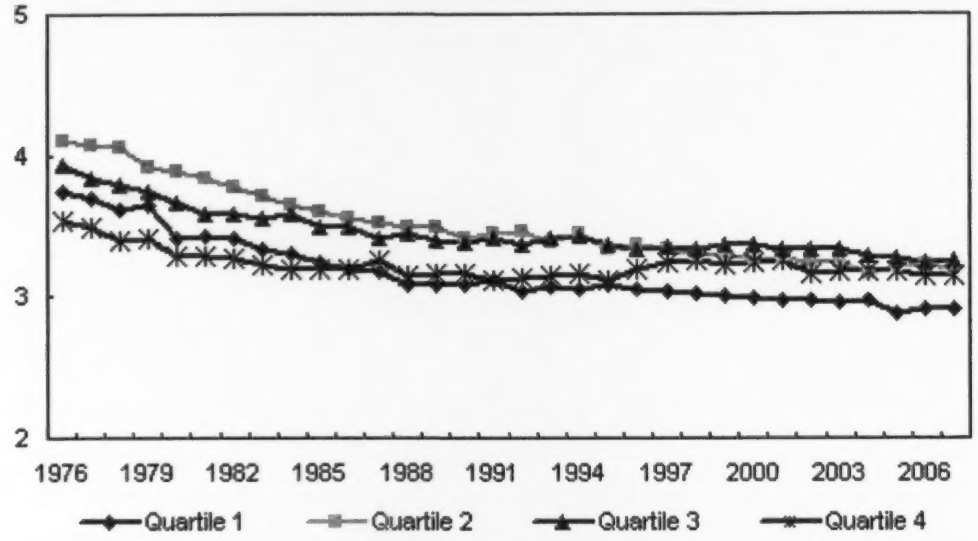

Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

3 Qu'advient-il des statistiques sur le revenu avec les trois modifications?

Nous avons examiné les répercussions individuelles de chaque modification. Maintenant, étudions les effets combinés de ces modifications au fil du temps et dans plusieurs groupes de personnes, à l'aide de la famille d'indices FGT (Foster, Greer et Thorbeck, 1984) sur le faible revenu. La section 3.1 traite de la fréquence du faible revenu au fil des années et dans plusieurs groupes de personnes, alors que la section 3.2 présente les indices de gravité et d'écart de faible revenu.

3.1 Taux de faible revenu globaux et au sein de groupes de personnes

Dans la section précédente, nos exercices indiquaient qu'adopter le ménage comme unité de dénombrement à la place de la famille économique et remplacer l'échelle d'équivalence de la MFR existante par l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée entraînent habituellement une légère réduction du taux de faible revenu estimé. Par ailleurs, le recours à la pondération individuelle au lieu de la pondération familiale pour estimer les seuils de faible revenu, produit des seuils de faible revenu plus élevés lorsque les tailles des familles au bas de l'échelle de répartition du revenu sont inférieures aux tailles des familles situées dans les quartiles supérieurs. Puisque les incidences des deux premières modifications avaient été faibles, mais que celles de la troisième avaient été importantes au cours des dernières années, nous nous attendions à

ce que les trois modifications entraînent conjointement des taux de faible revenu supérieurs (ces dernières années). Néanmoins, nous prévoyions que la tendance du faible revenu resterait majoritairement la même, que ce soit avec la nouvelle méthodologie de MFR ou avec celle qui la précédait.

Figure 8 Incidences des trois modifications sur le taux de faible revenu

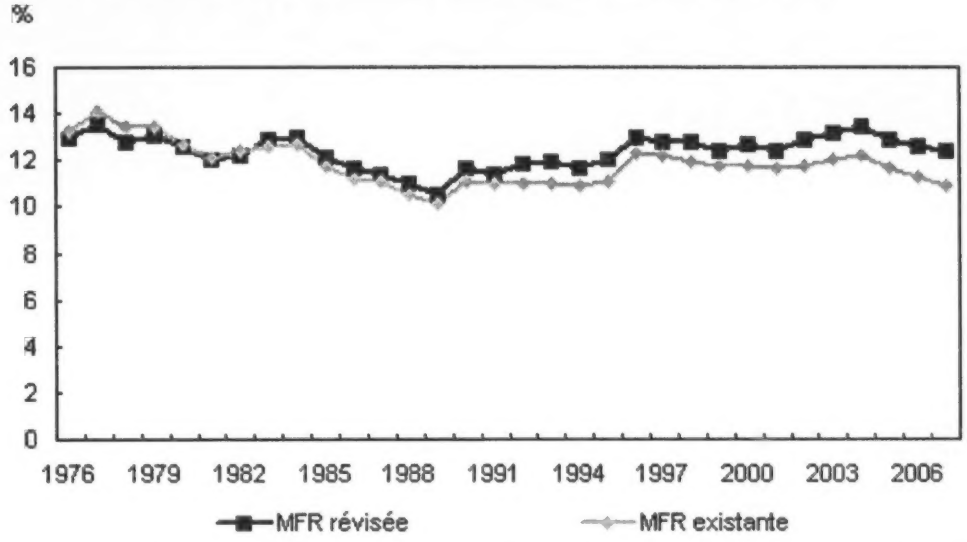

Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

Les taux globaux de faible revenu sont présentés à la figure 8. Même si, au cours des trente dernières années, les mouvements cycliques du faible revenu étaient très similaires, peu importe la méthodologie de MFR utilisée, ils différaient quand même. Dans les années 1970, la MFR révisée produisait des taux de faible revenu relativement inférieurs aux taux calculés avec la MFR existante, tandis que dans les années 1980, on constatait l'inverse. Les écarts relevés entre les taux au cours des deux périodes étaient faibles. Toutefois, depuis la fin des années 1980, l'écart entre les taux n'a cessé d'augmenter; en effet, la MFR révisée donne une fréquence du faible revenu bien plus élevée que celle qui est obtenue avec la MFR existante, sans doute en raison de la taille en baisse des familles au bas de l'échelle de la répartition du revenu.

Des tendances similaires ont été observées pour différents groupes de personnes, selon leur âge, leur province et leur type de famille. La seule exception relevée était pour les hommes et femmes non âgés hors famille (de moins de 65 ans). Pour ces personnes, on peut faire deux observations : (1) avec la MFR révisée, les taux de faible revenu étaient de 5 à 8 points de pourcentage inférieurs aux taux de faible revenu calculés avec la MFR existante au cours des trente dernières années, et (2) les écarts étaient plus importants dans les années 1970 qu'au cours des dernières années. La figure 9 démontre ces observations en présentant les taux de faible revenu pour les hommes non âgés hors

famille.[17] Ces taux sont attribuables au fait que des personnes non âgées hors famille vivent avec d'autres personnes dans le même ménage, de sorte que le revenu combiné du ménage, après ajustement pour les économies d'échelle, dépasse son nouveau seuil de faible revenu. Les autres causes possibles de ces taux sont que ces personnes non âgées hors famille ont moins tendance à se joindre à d'autres ménages ou que le revenu combiné de leur ménage a augmenté plus lentement que celui d'autres ménages.

Le principal facteur sous-jacent au premier phénomène observé est que la famille économique a été remplacée par le ménage en tant qu'unité de base. Par définition, les personnes hors famille se divisent en deux groupes : celles qui sont membres d'un ménage, mais pas d'une famille économique, et celles qui vivent seules. Ainsi, avec la MFR existante, chaque personne du premier groupe est comptée comme une famille économique, et les économies d'échelle dont elle profite en vivant avec d'autres personnes ou familles économiques ne sont pas prises en compte. La modification proposée considère ces personnes comme des membres du ménage; par conséquent, toutes les économies que ces personnes font en vivant avec d'autres personnes sont comptabilisées.

Figure 9 Taux de faible revenu pour les hommes non âgés hors famille

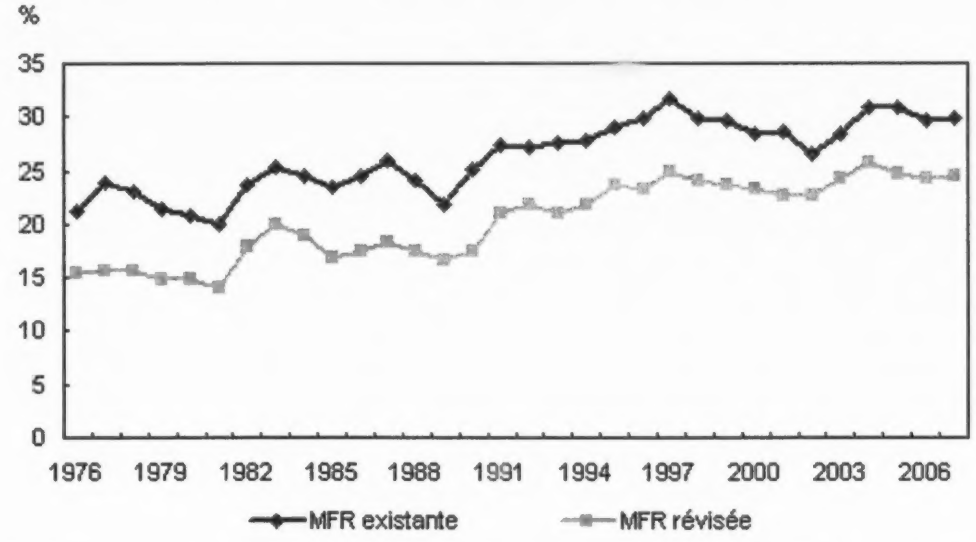

Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

À titre d'exemple, prenons deux jeunes personnes non apparentées vivant dans le même ménage. Chacune d'entre elles a un revenu après impôt de 15 000 $. Supposons que le seuil de faible revenu avec la MFR existante est de 15 500 $ et qu'il est de 16 000 $ avec la MFR révisée. Avec la MFR existante, ces personnes sont considérées comme des personnes à faible revenu, étant donné qu'elles sont comptées comme deux familles

17. Le résultat est le même pour les femmes non âgées hors famille.

économiques et que chacune a une échelle d'équivalence de 1; c'est la raison pour laquelle leur revenu après impôt est de 15 000 $, c'est-à-dire 500 $ en dessous du seuil existant. Cependant, avec la MFR révisée, ces personnes sont comptées comme un ménage avec un revenu après impôt de 30 000 $. Compte tenu de la nouvelle échelle d'équivalence de $\sqrt{2} = 1{,}4142$, chacune de ces personnes a un revenu équivalent de 21 213 $ (30 000/1,4142), ce qui est bien au-dessus du seuil de faible revenu de 16 000 $, même si l'on suppose que le seuil calculé avec la MFR révisée est supérieur au taux obtenu avec la MFR révisée.

La figure 10 présente les proportions de personnes hors famille vivant avec des personnes non apparentées ou des familles (ou ne vivant pas seules) de 1976 à 2007. Il est frappant d'observer que des proportions importantes d'hommes et de femmes non âgés vivaient avec d'autres personnes non apparentées ou familles. Au milieu des années 1970, c'était le cas pour 39 % des femmes non âgées et pour 44 % des hommes non âgés. Bien que ces proportions aient varié au fil des années, elles affichaient principalement une tendance à la baisse. Rappelons, cependant, que la proportion de personnes vivant au sein de ménages comportant plusieurs familles économiques tournait constamment autour du taux de 5 % pendant la période à l'étude et que, par conséquent, cette baisse était principalement due à l'augmentation relative de la proportion de personnes vivant seules dans leur ménage.

En 2007, les proportions d'hommes et de femmes non âgés vivant avec d'autres personnes non apparentées ou familles avaient chuté à 31 % et à 28 %, respectivement. Par ailleurs, leur revenu médian était demeuré relativement stable entre 1976 et 2007, tandis que le revenu médian des familles non âgées avait augmenté de 18 % durant la même période (figure 11). Il semble que l'écart que nous avons noté dans les taux de faible revenu pour les personnes non âgées hors famille, avec les MFR existante et révisée, concorde avec les évolutions de leur situation dans le ménage et des tendances de leur revenu.

Figure 10 Pourcentage de personnes hors famille vivant avec d'autres personnes

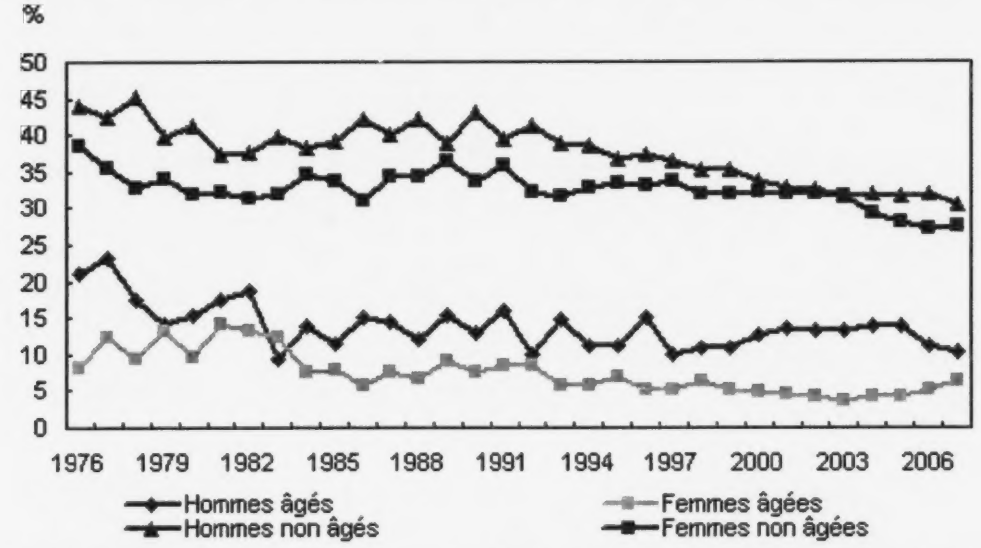

Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

Sachant que les personnes âgées hors famille peuvent également choisir de vivre avec des personnes non apparentées ou des familles, on est logiquement amené à se demander pourquoi les personnes non âgées hors famille et les personnes âgées hors famille ne présentent pas la même tendance du faible revenu. Une réponse plausible est que peu de personnes âgées hors famille choisissent de vivre avec des personnes non apparentées; ainsi, les économies qu'elles tirent de la cohabitation ne sont pas suffisantes pour modifier les statistiques globales sur le faible revenu calculées avec la nouvelle méthodologie de MFR. La théorie du cycle de vie prédit que les personnes âgées accumuleront une quantité importante de biens, ce qui augmentera leur demande de vie privée. Par conséquent, il est peu probable qu'elles vivent avec des personnes non apparentées ou des familles en vue d'économiser. La figure 10 suggère que c'est bien le cas, en comparant les deux groupes : en effet, la proportion de Canadiens âgés hors famille vivant avec d'autres personnes était d'environ 15 % au milieu des années 1970 et tournait autour de 10 % depuis la moitié des années 1980.

Figure 11 Revenu médian après impôt des familles non âgées et des personnes non apparentées (dollars constants de 2007)

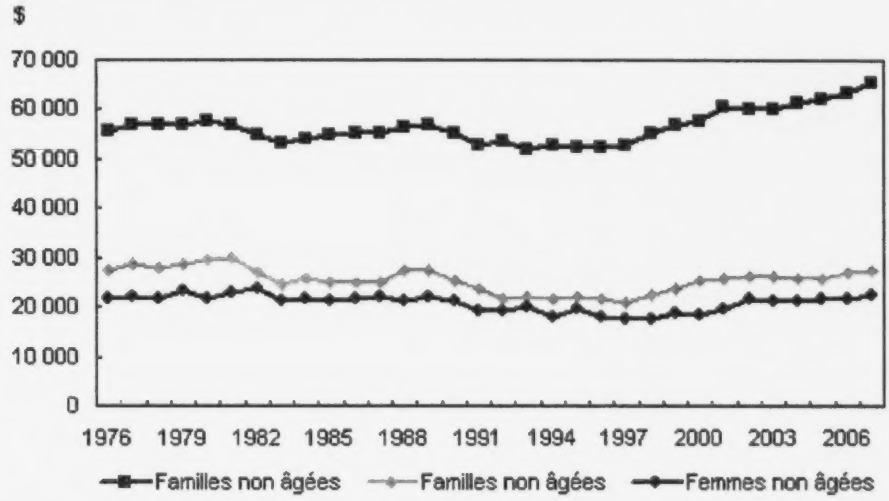

Source : Tableau 202-0605 de CANSIM.

3.2 Indices de gravité et d'écart de faible revenu obtenus avec les MFR existante et révisée

Comme l'indique la figure 12, les tendances et les niveaux des ratios d'écart de faible revenu relevés, avec les MFR existante et révisée, sont demeurés pratiquement identiques au cours des trente dernières années. En effet, la MFR révisée était légèrement inférieure à la MFR calculée à la fin des années 1970, mais au début des années 2000, cette tendance s'est inversée (la MFR étant alors légèrement supérieure).

Les différences entre les ratios d'écart, avec les MFR existante et révisée, évoluaient de la même façon que les différences dans les fréquences (figure 8), ce qui suggère que la MFR existante comporte un biais relatif dans le ratio d'écart estimé, en raison de changements structurels dans la formation des familles ou des ménages.

Les tailles des familles et des ménages ont diminué au fil des années, quel que soit leur revenu. De par leur nature même, les deux systèmes d'échelle d'équivalence fonctionnent selon le principe suivant : plus la famille ou le ménage est petit, plus les échelles d'équivalence qui en résultent sont proches (voir le tableau 3). Il ne serait donc pas surprenant d'observer une baisse du ratio d'écart de la MFR existante par rapport à la MFR révisée, qui est plus sensible aux changements de taille des familles.

Figure 12 Ratios d'écart de faible revenu calculés avec les MFR existante et révisée

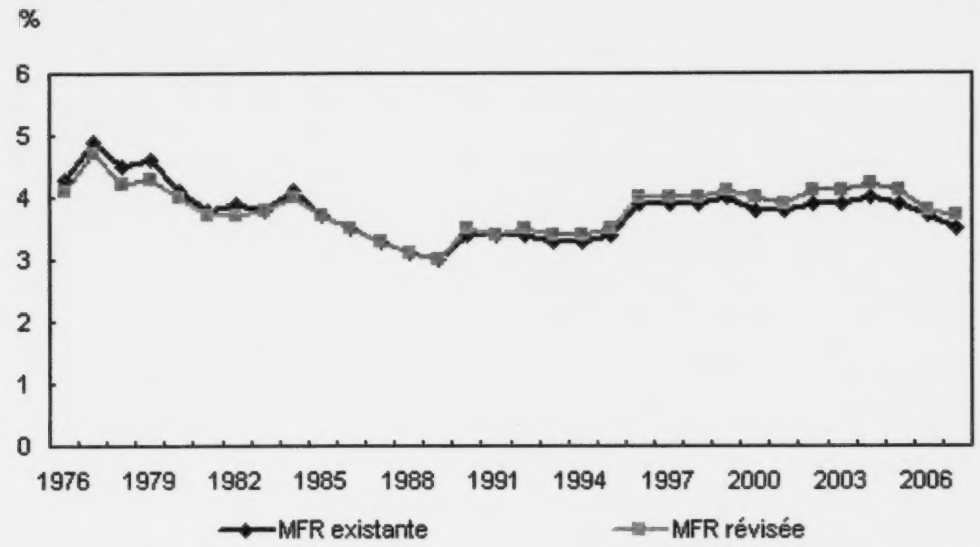

Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

La figure 13 indique la même tendance générale pour les indices de gravité du faible revenu, à l'instar des fréquences de faible revenu et des ratios d'écart. Les tendances et les niveaux étaient pratiquement identiques au cours des trente dernières années, alors que la MFR existante a diminué comparativement à la MFR proposée.

Figure 13 Indices de gravité du faible revenu calculés avec les MFR existante et révisée

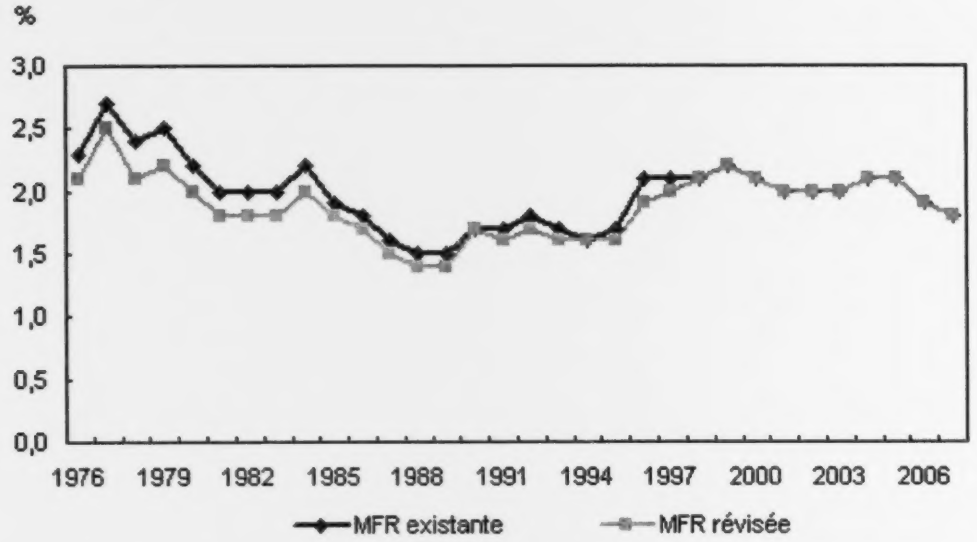

Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC; 1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR; 1996 à 2007).

Les écarts relevés dans les niveaux des indices de gravité pour les années 1970 et 1980 étaient suffisamment grands pour être significatifs d'un point de vue statistique. Cependant, il était difficile de déterminer le(s) seuil(s) biaisé(s). Ces écarts ont finalement disparu au cours des dix dernières années.

4 Résumé

Étant donné que le bien-être économique des personnes et des familles est un phénomène à multiples facettes, les méthodes statistiques de pointe en matière de mesure du faible revenu suggèrent que l'on adopte une perspective multidimensionnelle. À cet égard, on privilégie l'utilisation d'une série de seuils de faible revenu plutôt que d'un seuil unique. Ces dernières années, Statistique Canada a adopté cette approche et a produit annuellement trois seuils principaux. Parmi ces derniers, la mesure de faible revenu (MFR) est le seul seuil avec lequel on peut effectuer des comparaisons internationales valides. Le moment semble venu de mener une révision majeure de la MFR afin d'en consolider cette caractéristique particulière.

Cette révision est nécessaire pour deux raisons. Premièrement, à sa création, la méthodologie canadienne de MFR n'était pas en harmonie avec les normes internationales et, deuxièmement, les pratiques internationales ont elles-mêmes évolué au fil des années. Il est préférable de maintenir une concordance entre les pratiques canadiennes et celles d'autres pays. Ainsi, nous avons proposé trois modifications, notamment : remplacer la famille économique par le ménage en tant qu'unité de base,

dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle en termes de consommation; remplacer l'échelle d'équivalence propre à la méthodologie canadienne de MFR par la racine carrée de la taille du ménage, qui est plus largement utilisée; et définir le seuil de faible revenu standard par la médiane de la répartition basée sur le revenu par personne plutôt que sur le revenu de la famille.

Nos résultats empiriques indiquent que les deux premières modifications ont eu de faibles incidences sur la fréquence du faible revenu, tandis que la troisième produit des taux de faible revenu systématiquement supérieurs à ceux qui sont obtenus avec la méthodologie de MFR existante depuis le milieu des années 1980. La cause sous-jacente de ces résultats est que la structure des familles et des ménages a changé au cours des trente dernières années. Au milieu des années 1970, la taille des familles et des ménages au bas de l'échelle de la répartition du revenu était plus importante que celle des familles et des ménages situés dans la tranche supérieure de l'échelle. Cependant, à partir du milieu des années 1980, la tendance s'est inversée, et les familles dans le quartile inférieur étaient de taille plus petite. Par ailleurs, la nouvelle échelle d'équivalence, combinée à une taille déclinante des familles et des ménages, semblait diminuer légèrement nos estimations relatives aux indices de gravité et d'écart de faible revenu.

Globalement, nous pensons que les modifications sont raisonnables et valent la peine d'être mises en œuvre. Ainsi, la méthodologie canadienne de MFR est comparable aux pratiques internationales actuelles. Parallèlement, ces modifications ne semblent pas invalider les grandes tendances observées dans les statistiques sur le faible revenu avec la MFR existante. Enfin, les modifications accentuent les différences conceptuelles avec les autres seuils de faible revenu produits par Statistique Canada; par exemple, la prise en compte de la taille de la famille offre un bon complément des autres mesures de seuil, ce qui favorise la description plus complète du faible revenu au Canada.

Bibliographie

Browning, M., Bourguignon, F., Chiappori, P. et V. Lechene (1994), « Income and outcomes: A structural model of intrahousehold allocation », *Journal of Political Economy* **102**, pp. 1067–1096.

Fleurbaey, M. et G. Gaulier (2007),« International comparisons of living standards by equivalent incomes », Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), mars 2007.

Foster, J., J. Greer, et E. Thorebecke (1984), "A Class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, Vol. 52, No. 3 (May, 1984), pp. 761-766.

Jäntti M., et S. Danziger (2008), « Income Poverty in Advanced Countries », dans Atinkson et coll. : Handbook on income distribution, chapitre 6.

Nelson, J. (1993) « Household Equivalence Scales: Theory versus Policy? » *Journal of Labor Economics,* pp. 471-93.

OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris.

Phipps, S. et T. Garner (1993), « Are Equivalence Scales the Same for the United States and Canada? » *The Review of Income and Wealth*, 40:1, p. 1-18

Poulin, S (1988), « Application de méthodes analytiques aux données sur la satisfaction à l'égard du revenu au Canada », comptes rendus des analystes, Division des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

Skuterud, M., Frenette, M. et P. Poon (2004) « Description de la répartition du revenu : lignes directrices pour une analyse efficace », Série de documents de recherche – Revenu, Statistique Canada.

Groupe de Canberra (2001), « Groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages : Rapport final et recommandations », Ottawa.

Veall, M. (2008), « Canadian Seniors and the Low Income Measure », Canadian Public Policy, volume 34, supplément 1, p. S47 à S58.

Wolfson, M. et J. Evans, (1989), « Statistics Canada's Low Income Cut-Offs Methodological Concerns and Possibilities », Série de documents de recherche, Statistique Canada.

Annexe A : Glossaire[18]

Logement

D'une façon générale, un logement est un ensemble de pièces d'habitation. Un logement privé est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée. Un logement collectif peut être à caractère institutionnel, communautaire ou commercial.

Ménage

Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement.

Type de familles économiques

Le type de familles économiques inclut les familles économiques et les personnes seules. Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Type de familles de recensement

Le type de familles de recensement inclut les familles de recensement et les personnes hors de la famille de recensement. La famille de recensement correspond à ce qui est couramment appelé la famille nucléaire ou famille immédiate. D'une façon générale, elle se compose d'un époux et d'une épouse (un couple marié) ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants. De plus, un enfant de la famille de recensement ne doit pas vivre avec son conjoint ou avec un ou plusieurs de ses enfants dans le même ménage. Un enfant dans une famille de recensement doit avoir moins de 25 ans et doit faire partie d'une relation parent-enfant (les liens de garde légale tels que tante ou oncle ne suffisent pas).

Les personnes hors des familles de recensement sont celles qui vivent seules, qui vivent avec des personnes non-apparentées ou qui vivent avec des membres de leur parenté avec qui ils n'ont pas de relation époux-épouse ou parent-enfant non marié (y compris les liens de garde légale).

Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membres de la même famille économique.

18. http://www.statcan.gc.ca/pub/75-202-x/2007000/technote-notetech1-fra.htm

Définition du revenu

Revenu total

Revenu de toute provenance (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu du marché et transferts gouvernementaux.

Impôt sur le revenu

Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu des particuliers (dus) pour l'année d'imposition. Sont inclus dans l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Dans le cadre de l'EDTR, les données sont puisées à même les dossiers administratifs ou estimées à partir de données globales provenant des dossiers administratifs; on obtient de cette façon de meilleurs résultats que lorsqu'on procède à des interviews.

Revenu après impôt

Revenu total, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu.

Classification du revenu

Revenu du marché
- Gains/revenu d'emploi
  - Salaires, traitements et commission
  - Revenu provenant d'un emploi autonome
    - Agricole
    - Non agricole
- Revenu de placements
- Pensions de retraite
- Autre revenu

(plus) Transferts gouvernementaux
- Prestations fiscales pour enfants
  - Prestations fiscales pour enfants
  - Prestation universelle pour la garde d'enfants
- Prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
- Prestation de la Sécurité de la vieillesse et Suppléments de revenu garanti/Allocation au conjoint
- Prestations d'assurance-emploi
- Assistance sociale
- Indemnités pour accidents de travail
- Crédit pour TPS/TVH
- Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux
- Autres transferts gouvernementaux

(égal) Revenu total
(moins) Impôt sur le revenu
(égal) Revenu après impôt
(moins) dépenses non-discrétionnaires
(égal) revenu disponible